



Politique de confidentialité et d'accès à l'information

La Fédération de waterpolo du Québec s'engage à maintenir la confiance de ses membres et partenaires et à suivre la politique de confidentialité suivante afin de protéger les renseignements personnels et corporatifs que vous nous fournissez.

Portée de la politique

Cette politique s'applique uniquement aux sites web de la Fédération de waterpolo du Québec. Elle tient compte des exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, L.R.Q., c. P-39.1 et toute autre loi applicable.

Pourquoi la Fédération recueille, détient et utilise les renseignements personnels des membres?

Les renseignements personnels sont utiles afin d'offrir les services les mieux adaptés aux besoins des membres. Les informations recueillies peuvent être utilisées que pour les fins suivantes :

- la détermination de l'éligibilité des membres à certains événements, produits et services.
- l'identification des besoins des membres afin de leur offrir des produits et services qui combrent ces besoins.
- la comptabilité de notre association.
- la communication avec les membres, le service et l'administration.
- les vérifications internes ou externes.
- le respect des exigences légales.

Pour tout autre usage des renseignements personnels, le consentement sera demandé.

Tous les renseignements personnels seront détenus dans une base de données sécurisée située aux bureaux de la Fédération, dont l'adresse figure ci-dessous. Ceux-ci seront accessibles en communiquant avec la personne responsable de la présente politique dont le nom figure ci-dessous.

Seuls les membres du personnel, mandataires ou parties à un contrat de service ou d'entreprise de la Fédération de waterpolo du Québec auront accès à ces renseignements personnels et seulement lorsque ceux-ci seront nécessaires à l'exercice de ses fonctions ou à l'exécution de son mandat ou de son contrat.



Non-communication des renseignements personnels à des tiers.

Les renseignements personnels recueillis ne seront pas communiqués à des tiers autres que pour la distribution des publications de la Fédération de waterpolo du Québec et de matériels de leurs partenaires. En aucun temps, la Fédération ne va fournir ou vendre à des tiers les renseignements personnels de ses membres et ce, incluant les adresses de courriel.

Le consentement pour utiliser les renseignements personnels peut être obtenu de diverses façons. Ainsi, la Fédération pourrait demander le consentement formel à la communication des renseignements personnels ou elle pourrait prendre pour acquis que le consentement va de soi considérant certaines circonstances. Un consentement formel peut être donné par écrit (par exemple dans une lettre de consentement, par courriel ou en tant que partie intégrante d'un formulaire d'inscription), ou verbalement (que ce soit en personne ou par téléphone). Tandis que, lorsque la Fédération reçoit, de votre part, des renseignements personnels concernant ses membres et permettant de leur rendre certains demandés, le consentement à ce que la Fédération utilise ces renseignements personnels est considéré comme acquis, dans la mesure d'un usage raisonnable.

Si des membres doivent transmettre à la Fédération des renseignements concernant des tiers (comme leur personnel, leurs membres, leurs mandataires, etc.), ils doivent d'abord obtenir leur consentement avant de retransmettre leurs renseignements personnels à la Fédération.

Les membres ont toujours le choix de transmettre à la Fédération leurs renseignements personnels ou non. Lorsqu'un service est demandé, la Fédération demande de lui fournir les renseignements pertinents à ces services spécifiques. Par sa demande, le membre consent automatiquement à ce que la Fédération recueille, détient, utilise et communique ces renseignements personnels aux fins de rendre les services spécifiquement demandés. Les membres donnent également l'autorisation à la Fédération de détenir tous renseignements personnels, et ce, aussi longtemps que cela sera nécessaire dans le suivi de ses services. Ainsi, le consentement demeurera donc valide même si les relations d'affaires avec les membres sont complétées, à moins que ceux-ci fassent parvenir à la Fédération un avis écrit lui demandant de retirer ses renseignements personnels de sa base de données. En retirant son consentement, ou en ne fournissant pas les renseignements lorsqu'ils sont requis, les membres limitent, voire empêchent la Fédération de leur rendre, à eux ou à un tiers, tel qu'un employé, les services demandés.

Dans certaines circonstances, le consentement ne sera pas nécessaire. Il s'agit d'exceptions légales où la Fédération n'est pas tenue d'obtenir le consentement ou d'expliquer la raison pour laquelle la Fédération communique à des tiers des renseignements personnels concernant ses membres. Par exemple, cette exception serait applicable dans le cas où une urgence mettrait la vie, la santé ou la sécurité en danger, ou encore si un membre doit se soumettre à une décision judiciaire.

Il est du devoir de la Fédération de veiller à maintenir les renseignements personnels à jour et complets. Lorsque la Fédération a tous les renseignements justes concernant ses membres, elle est en mesure d'offrir le meilleur service possible. Les membres ont le droit d'accéder, de



consulter et de modifier tout renseignement les concernant en communiquant avec la personne responsable de la présente politique. La Fédération compte sur leur collaboration pour les informer de tous changements à leur dossier, comme un changement d'adresse, de numéro de téléphone, ou autres. Les membres peuvent en tout temps communiquer avec le bureau de la Fédération à ce sujet. Malgré tous leurs efforts, des erreurs peuvent toujours survenir. Si un membre identifie des renseignements le concernant qui ne sont plus à jour, qui sont incorrects ou incomplets, il doit en faire part à la Fédération afin qu'elle puisse effectuer les corrections nécessaires dans les meilleurs délais. La Fédération fera également tous les efforts possibles pour en informer les autres parties qui sont autorisées à connaître ces renseignements et à qui elle aurait pu transmettre des renseignements erronés à son sujet.

Confidentialité et Internet

Le serveur de la Fédération n'est pas en mesure d'identifier, recueillir ou communiquer des renseignements personnels concernant ses usagers. Il est en mesure de reconnaître l'adresse IP de leur ordinateur, mais pas leur adresse courriel spécifique ou leurs renseignements personnels, à moins qu'ils n'aient été fournis par le visiteur. Par exemple, la Fédération est en mesure d'identifier le fournisseur de services Internet utilisé par les internautes, mais elle ne peut obtenir leurs nom, adresse, ou autres renseignements qui permettraient d'identifier spécifiquement les visiteurs de son site.

Le site Internet de la Fédération de waterpolo du Québec peut contenir des liens pointant sur les sites de tiers qui ne sont pas couverts par cette politique de confidentialité. Même si elle tente d'établir que des liens avec des sites dont les standards de confidentialité sont élevés, cette politique de confidentialité ne s'applique plus dès que les visiteurs quittent son site Internet (<https://wpq.quebec/>).

La Fédération n'est pas responsable des politiques de confidentialité adoptées par des tiers ou tout autre partenaire étant donné que chacun doit respecter la législation en vigueur dans son pays de résidence. La Fédération suggère donc que ses membres étudient les politiques de confidentialité affichées sur chacun de ces sites afin de savoir comment les renseignements personnels peuvent y être recueillis, détenus, utilisés ou communiqués.

Personne responsable de la politique:

Direction générale

Adresse postale :

7665 Boul Lacordaire, Saint-Léonard, Québec, H1S 2A7

Téléphone : 514-252-3098

Courriel : info@wpq.quebec

Hébergement du site Internet

<https://wpq.quebec>



Ce site est hébergé sur les serveurs du Regroupement Loisir et Sport du Québec
4545, Avenue Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2